

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19-07-18

Dossier complet le :

19-07-18

N° d'enregistrement :

2018-6953

1. Intitulé du projet

Dossier de demande d'autorisation environnementale pour le site JLG France Delta 2 de FAUILLET (47)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

JLG France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RICHEZ Hervé, Directeur de site

RCS / SIRET

3 8 2 5 7 4 0 6 9 0 0 0 2 9

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a)	Installation d'une cuve de 1 500 litres pour réaliser une passivation sur les pièces qui passent en chaîne de peinture: modification considérée comme substantielle, passage du régime de déclaration au régime d'autorisation au titre de la réglementation des ICPE pour la rubrique 2565. Rubriques 2560-2 et 2940-2b non modifiées (déclaration).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à installer une cuve supplémentaire de 1 500 litres pour réaliser une passivation sur les pièces métalliques qui passent en chaîne de peinture.

Les travaux consistent à installer la nouvelle cuve de 1500 l au sein du process de peinture (après le dégraissage). L'évacuation du contenu de la cuve (estimée entre 2 et 4 fois par an) se fera par une nouvelle canalisation dont l'exutoire sera deux cuves (ou géobox) d'une capacité totale de 2000 l et localisées dans une rétention existante à l'extérieur du bâtiment. Un mur sera percé pour le passage de la canalisation (diamètre 50 mm).

4.2 Objectifs du projet

Augmentation de la capacité de production par la mise en place d'une passivation au zirconium pour le traitement des pièces métalliques qui permettra d'améliorer la tenue du revêtement aux brouillards salins.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est en activité et la chaîne de peinture est existante au sein du process de fabrication. Les travaux consistent à installer une nouvelle cuve de 1500 l au sein du process de peinture, et à percer un mur pour le passage d'une canalisation (diamètre 50 mm) pour l'évacuation de son contenu dans deux cuves (ou géobox) de 1000 l chacune situées dans une rétention existante.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation de la cuve de 1500 l se fera au sein de la chaîne de peinture existante. Elle permettra, après les opérations de dégraissage et de rinçage, la passivation des pièces métalliques au zirconium.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE soumise à autorisation environnementale avec procédure d'étude d'impact au cas par cas.

Le site a déjà fait l'objet d'un dossier de déclaration des activités liées aux ICPE dans le cadre du transfert de l'activité soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE sous la rubrique 2560 "Travail de métaux" sur le site Delta 2 en 2011.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cuve de 1500 litres dont les dimensions sont les suivantes: L: 1350 mm l: 1000 mm H: 1350 mm	1500 litres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZI Guillaume Mon Amy
BP20
47400 FAUILLET

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 17' 57" E Lat. 44° 24' 30" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Commune de Tonneins située dans le périmètre de plusieurs PPRn: - Inondation: approuvé le 07/09/2010 - Retrait-gonflement des argiles: approuvé le 22/01/2018 Commune de Tonneins située dans le périmètre d'un PPRt: - Phénomènes dangereux: approuvé le 26/06/2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Site répertorié dans la base de données BASIAS sous la référence AQI4703313 (Dépôt de liquides inflammables) Le site JLG France n'est pas répertorié dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Bassins hydrographiques (y compris eaux souterraines) et/ou systèmes aquifères
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR7200700 - LA GARONNE, Site de la directive "Habitats, faune, flore" (zone spéciale de conservation), localisé à environ 1,1 km à l'est du site JLG France
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site est existant et raccordé au réseau d'eau municipal. L'eau de ville est utilisé pour : - les besoins domestiques (sanitaires, salle de pause), - le process (lavage de pièces et/ou machines et rinçage dans tunnel de traitement de surface). Consommation moyenne des 3 dernières années: 1200 m3. Estimation de la consommation suite au projet: 2000 m3
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Site inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société Archimica. Site classé en zone bleue foncée B1, exposée à un niveau d'aléa moyen (M+) à Faible (F) pour un risque toxique (Fai au droit du site Delta 2).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Zone de sismicité 1 (très faible) Risque inondation: site non localisé en zone inondable selon le PPRI Tonneins (secteurs des Confluents) approuvé par AP n°2010-250-0044 du 07/09/2010), Risque retrait-gonflement des argiles aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le site est existant, les déplacements et trafics ne seront pas modifiés par le projet
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Les activités du site sont des sources potentielles de bruit toutefois le projet n'engendrera pas de bruit supplémentaire. Mesures des niveaux sonores engendrés dans l'environnement réalisées en avril 2018 en limite de propriété et en ZER conformes vis-à-vis des exigences réglementaires (Arrêté du 23/01/1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE). Site localisé dans une zone d'activité où se trouvent d'autres entreprises.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La chaîne de peinture est en circuit fermé.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les eaux sales produites sont considérées comme des déchets dangereux et évacuées dans une filière adaptée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les Incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les Incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire puisque :

- d'une part le site est existant et dispose de toutes les infrastructures nécessaires à son activité. Le projet ne consiste qu'en l'installation d'une cuve supplémentaire de 1500 l pour compléter le process en ajoutant une passivation des pièces métalliques,
- d'autre part, les incidences potentielles du projet sont faibles (légère augmentation de la consommation d'eau du réseau public et augmentation de la quantité d'eaux sales considérées comme déchets dangereux).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



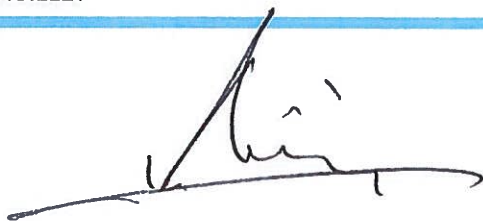
Fait à

FAUILLET

le,

12 juillet 2018

Signature



JLG France SAS

Opérations

ZI de Fauillet - BP 20

47400 Tonneins - France

Tél.: +33 (0) 553 848584

Fax: +33 (0) 553 848588

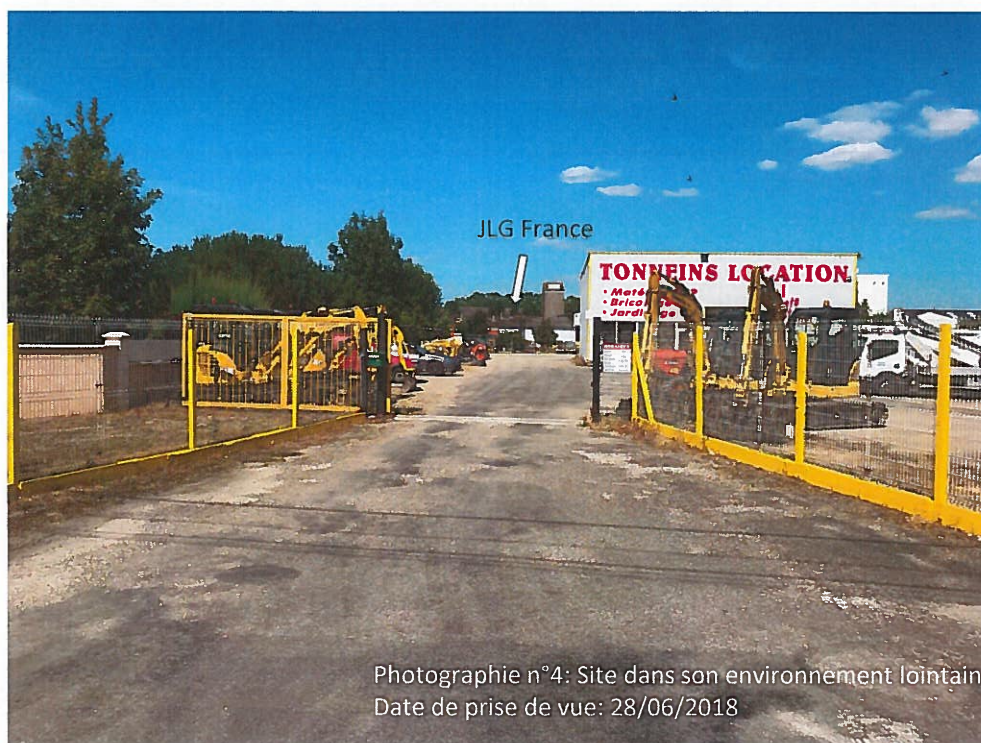
Annexe 2: Plan de situation au 1/25000



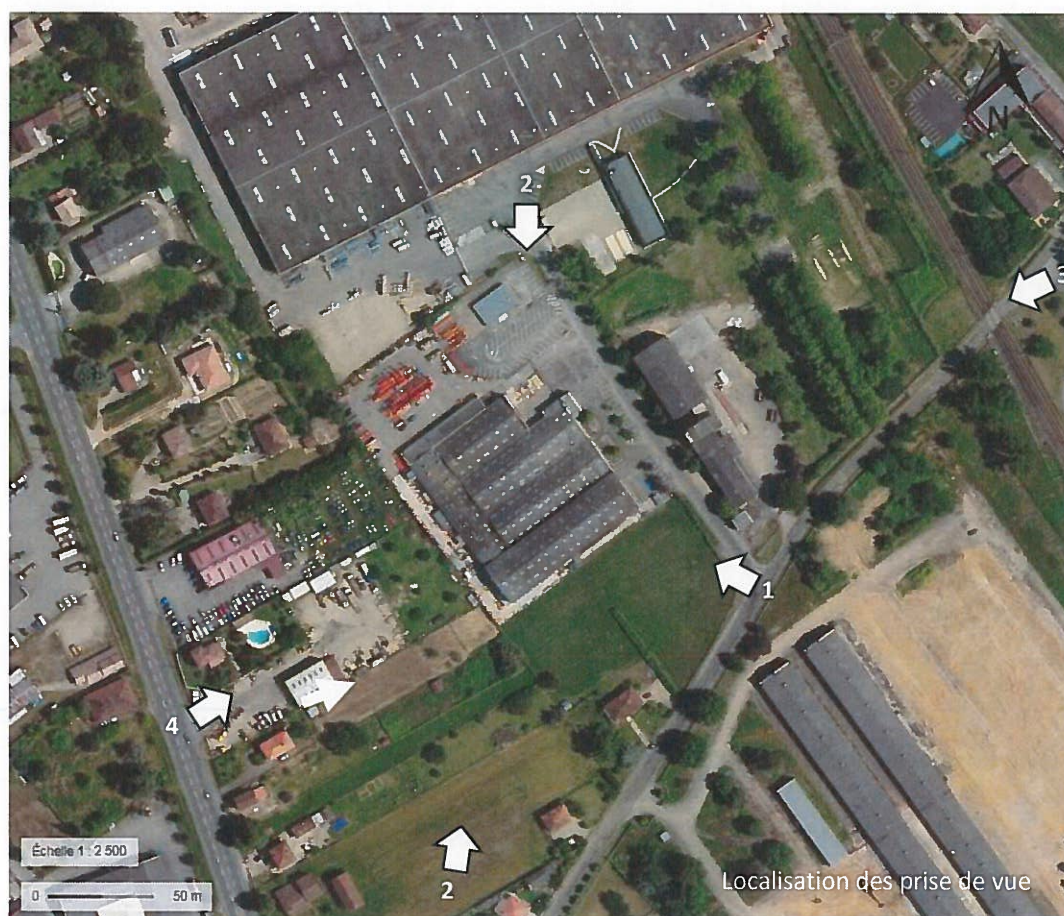
Annexe 3: Photographies de la zone d'implantation



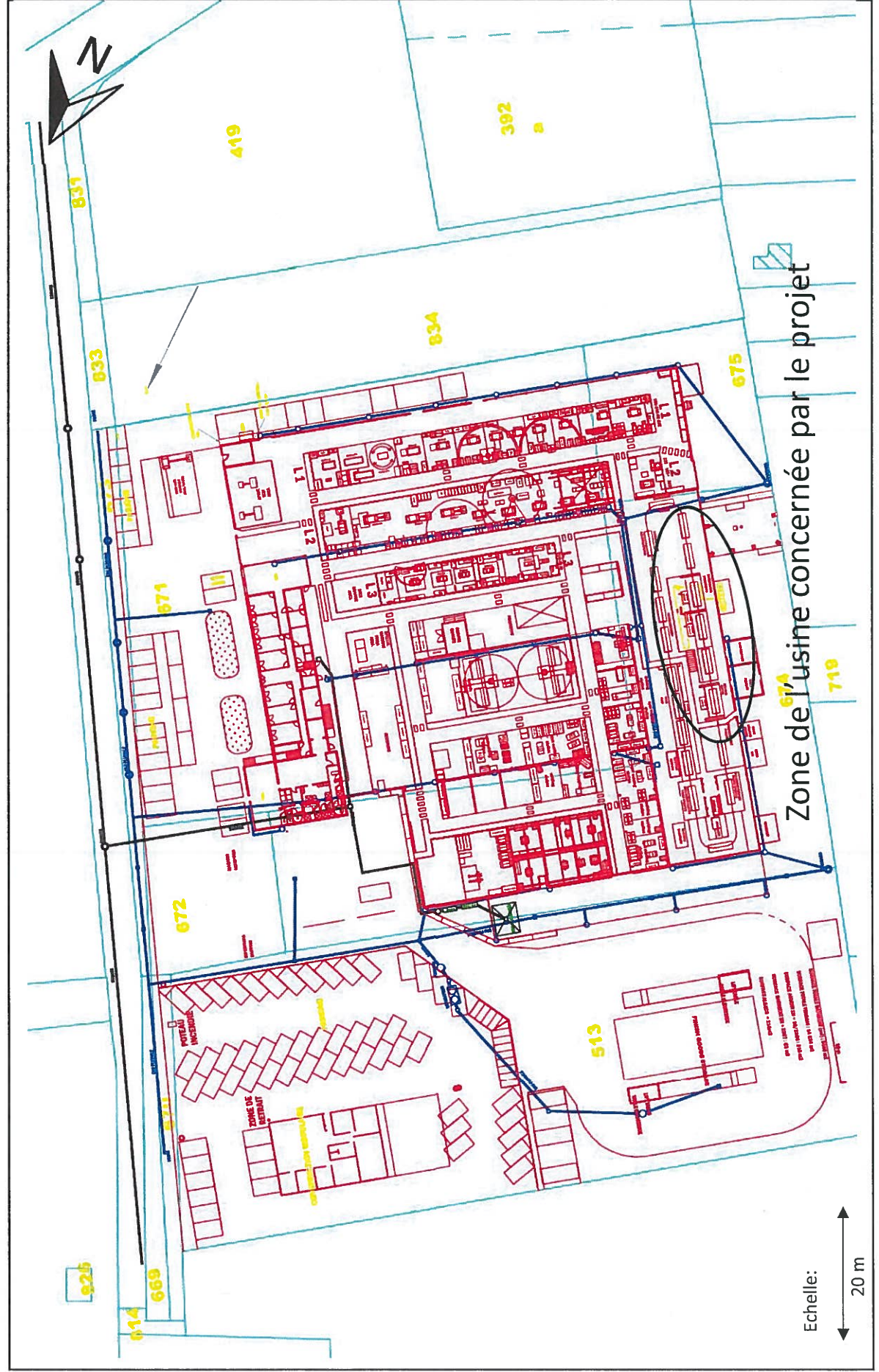
Annexe 3: Photographies de la zone d'implantation



Annexe 3: Photographies de la zone d'implantation



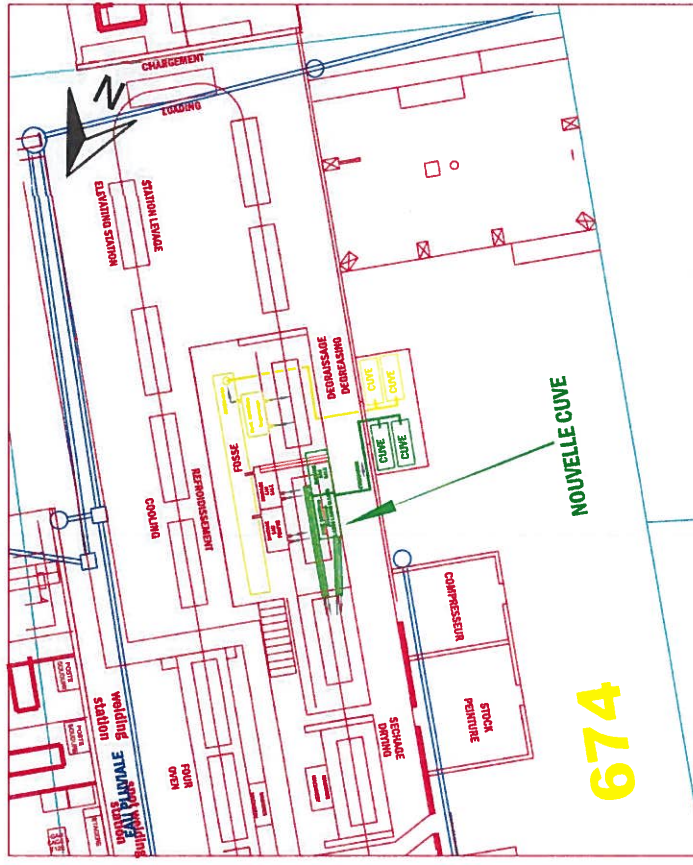
Annexe 4: Plan du projet



Annexe 4: Plan du projet



PROCESS ACTUEL



PROCESS ENVISAGE

Echelle: 5 m

Annexe 5: Plan des abords du projet
dans un rayon de 100 m autour du site

